

Tour Cycliste Poitou-Charentes

Le tour Poitou-Charentes nous a rendu visite lors de sa dernière étape le vendredi 29 août. Un grand moment de sport et le public venu nombreux, a pu applaudir les coureurs et encourager le futur vainqueur Sylvain Chavanel. Un grand merci aux bénévoles de notre commune qui ont assuré la sécurité des spectateurs et des coureurs.



www.impots.gouv.fr

Sur ce site vous pouvez consulter le calendrier des avis d'impôts, déclarer vos revenus, consulter les différents avis et les payer en ligne.

Sécurité routière

Soucieux de la sécurité routière, la municipalité d'Avanton a demandé aux services du département de proposer des solutions. C'est pourquoi les services de voirie ont installé dans la première semaine d'octobre des aménagements expérimentaux, et ce pour plusieurs semaines : Rte de la Gare, Rte de Neuville, Rte de la Cour d'Hénon. Ces aménagements vont tester la sécurité et la réduction de vitesse. Si vous avez des observations, nous restons à votre disposition et n'hésitez pas à nous en faire part.

Mariages 2014

Nous avons le plaisir de vous faire part des mariages célébrés en 2014 :

- ✦ 2-04-2014 : Stéphane COIRAULT et Stéphane REMAUDIERE.
- ✦ 03-05-2014 : Emmanuel ROUZIQ et Maïthé FOULON.
- ✦ 14-06-2014 : Nicolas BILLY et Fabienne BODET.
- ✦ 21-06-2014 : Julien MOINE et Aurélie MONDÉJAR.
- ✦ 28-06-2014 : José BARCOJ et Kelly PANNEAU.
- ✦ 12-07-2014 : Aimeric CHEVALIER et Lise BODIN.
- ✦ 19-07-2014 : Alexis PASQUIER et Mélodie GADEAU.
- ✦ 19-07-2014 : François MUYOR et Aline WISSOCQ.
- ✦ 23-08-2014 : Ludovic MERCIER et Audrey AILLOT.
- ✦ 23-08-2014 : François VACHER et Christine GRÉARD.
- ✦ 30-08-2014 : Arnaud BELMONTE et Irène PETIT.
- ✦ 30-08-2014 : Nicolas RIBREAU et Elsa MAUDUIT.

Carte déchetteries

La Communauté de Communes du Neuviellois met en place des cartes d'accès aux 2 déchetteries du territoire. Le formulaire de demande de carte et les justificatifs d'identité, de domicile et copie de carte grise du véhicule sont à adresser ou à déposer au siège de la communauté de Communes (10 av de l'Europe 86170 Neuville de Poitou) ou en mairie. La carte d'accès sera obligatoire à compter du 3 novembre 2014.

Sapin de la mairie à décorer

L'équipe municipale invite tous les avantonais à venir en famille, le samedi 6 décembre prochain, jour de la Saint Nicolas, à 14h30 pour décorer le sapin de Noël qui sera planté devant la mairie. Chacun pourra venir s'il le souhaite avec son paquet cadeau, des guirlandes... A l'issue des décorations, un goûter sera offert dans la salle du conseil municipal.

Concours décorations de Noël !

Noël arrive à grands pas. Afin de rendre notre village étincelant, le comité des fêtes organise un concours des plus belles décorations de Noël dans notre commune. Le père Noël offrira un très beau cadeau à la famille qui aura le mieux décoré l'extérieur de sa maison. Alors soyez nombreux à faire briller les yeux des petits et des grands. Les modalités du concours ainsi que les inscriptions seront détaillées sur le site de la commune, ou à retirer en mairie à compter du 3 novembre 2014.

Etat civil

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :

- ✦ Tom HUGONNAUD (14-08-2014)
 - ✦ Charlotte CHASTANET (16-08-2014)
 - ✦ Léo GUIGNARD (23-08-2014)
 - ✦ Kaëly ARNAULT (01-09-2014)
 - ✦ Leïla HIRECH (06-09-2014)
 - ✦ Célia DUPRÉ (11-09-2014)
 - ✦ Napualani TU'UNGAFASI (17-09-2014)
- Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue à tous ces petits Avantonais.

Et le regret de vous faire part du décès de :
Jacqueline GUILLOTEAU (16-09-2014)

Danger : frelôn asiatique

Avant toute intervention d'élagage, de taille de haie, de déménagement d'un tas de bois... recherchez la présence éventuelle d'un nid de frelon (maximum 80cm de diamètre). Quand le nid de frelon a été repéré, il n'y a plus de danger si vous veillez à ne pas le déranger. Ne prenez pas le risque de le détruire vous-même, faites appel à un professionnel. En cas de doute et si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez contacter la FDGDON 86 au 05.49.62.98.40.

Permis de conduire

Une demande de renouvellement de permis de conduire sans présentation du titre en raison de la perte, du vol de celui-ci... nécessite obligatoirement de joindre au dossier un timbre fiscal de 25 € (nouveau depuis le 1^{er} septembre 2014) ainsi qu'un chèque de 25 € libellé au nom du régisseur de la préfecture de la Vienne correspondant à la taxe régionale instituée dans la région Poitou-Charentes.

Manifestations à venir

Samedi 29 novembre 2014 : Loto de l'APE à 20h30, salle des fêtes d'Avanton
Mercredi 17 décembre 2014 : Don du sang, de 15h à 19h, salle des fêtes d'Avanton
Dimanche 21 décembre 2014 : Loto des Tard à diner, à 13h45, salle des fêtes d'Avanton
Mercredi 31 décembre 2014 : Saint Sylvestre, sur réservation, salle des fêtes d'Avanton, par le comité des fêtes

Prochains conseils municipaux

Venez aux prochains conseils et participez au quart d'heure citoyen. Les conseils auront lieu à la mairie les :

- ✓ Mardi 4 novembre à 20h
- ✓ Mardi 18 novembre à 20h
- ✓ Mardi 16 décembre à 20h

Vous avez la parole

L'association LOISIRS CREATIFS AVANTON organise des cours d'art floral une fois par mois : le mercredi de 9h à 10h 30 ou de 18h 30 à 20h, salle Plauzeau. Prochains cours le 19 novembre et le 17 décembre. Renseignements et inscriptions auprès de Catherine Lavergne au 05 49 36 13 25 ou 06 06 43 77 10 ou par mail : Catherine.lavergne5@orange.fr. Si des personnes sont intéressées par un atelier de points de croix ou de scrapbooking, contactez-nous par mail : anne.bourneau@wanadoo.fr ou au 09 77 83 15 36.

Cette rubrique est la vôtre ! N'hésitez pas à nous faire passer vos messages qui seront soumis à notre équipe rédactionnelle pour validation : communication@avanton.fr

NOUVEAU
Vous souhaitez communiquer avec le Comité consultatif communication, vous avez maintenant la possibilité de le faire via le mail suivant : communication@avanton.fr

2014
LE PETIT JOURNAL DE NOTRE VILLAGE

Prochain numéro fin décembre



Novembre - Décembre 2014

N°3

Edito

Bonjour à toutes et à tous,

« Les sanglots longs des violons de l'automne blessent mon cœur d'une langueur monotone ». Qui ne connaît pas ces quelques vers et cette poésie de Verlaine ? La rentrée est déjà loin et les premières vacances pointent leur nez. Voici venu le temps des associations. Bravo à ce tissu associatif qui fait vivre notre village avec ses animations culturelles, sportives et sociales. Elles sont l'une des grandes forces de notre commune et démontrent tous les jours leur dynamisme et leur capacité d'intégration des nouveaux arrivants. Contacts, rencontres, partages restent les maîtres mots de cette vie associative, si riche, que les nouveaux modes de communication contemporains ne pourront pas remplacer. Merci à tous les bénévoles pour leur engagement, leur dévouement. Merci pour tout le travail accompli à longueur d'années. Et à tous ceux et celles qui hésitent encore, n'hésitez plus, rejoignez-les !

Eric BOZIER, 4^{ème} Adjoint
En charge de la vie associative

Comité consultatif Asso : de gauche à droite haut : Christine Petit, Virginie Demazeau, Benoit Dabadie, Sandra Guerro, Nicolas Delafond, Sylvie Gervais, Séverine Montbellet. De gauche à droite bas : Cécilia Farge-Bozier, Philippe Galley, Christophe Grouillard, Jérôme Berthelot, Eric Bozier.
Absente sur la photo: Marina Maury.



La liste des associations est disponible en mairie et sur le site internet

Citation

« Les performances individuelles, ce n'est pas le plus important. On gagne et on perd en équipe » (Z. Zidane)



Bravo !

Le concours photos « HAPPY AVANTON » a rencontré un beau succès. Bravo aux gagnants récompensés le 12 septembre dernier (lire en page 3)

Charte des élus Recensement Emprunt de la commune Jean-Luc Couillault, le maire vous informe

Page 2

Sommaire

- Page 2 :**
 - ✦ Interview
 - ✦ Ecole maternelle
 - ✦ Recensement
 - ✦ Continuons pour Avanton
- Page 3 :**
 - ✦ Charte des Élus
 - ✦ Conseils jardin et gourmandise, de saison !
 - ✦ Commission Jeunesse
- Page 4 :**
 - ✦ Informations diverses

Dir. de la publication : Jean-Luc COUILLAULT
Rédactrice en chef : Anita POUPEAU
Équipe de rédaction : Noémie VALLET / Cécilia FARGE BOZIER / Jacqueline SERRANO / Natacha PUYGRENER
Graphisme/maquette : N. PUYGRENIER
Imprimé par la Municipalité d'Avanton
Ne pas jeter sur la voie publique
Pour nous écrire : communication@avanton.fr
Site internet : www.avanton.fr

Emprunt de la commune Interview de Jean-Luc Couillault



Anita Poupeau : Le Conseil municipal a modifié un emprunt, quel était-il ?

Jean Luc Couillault : En 2011, la commune a décidé de construire une nouvelle mairie pour un coût de 1 269 000 € TTC financé par 276 000 € HT de fonds propres, 800 000 € HT d'emprunt dont 300 000 € ont été remboursés en septembre 2013 à l'issue du versement de 298 000 € de subventions et du remboursement de la TVA. Les 500 000 € restants avaient été souscrits à un taux variable non capé basé sur l'eurobor 12 mois avec 0,70 % de marge bancaire à échéances progressives sur 30 ans. La première échéance avait été différée à septembre 2014.

Anita Poupeau : Mais pourquoi maintenant ?

Jean Luc Couillault : Cet été, la banque au vu des taux très bas, nous a proposé de passer l'emprunt à taux fixe.

Anita Poupeau : Qu'est-ce que cela nous apporte ?

Jean Luc Couillault : Une meilleure lisibilité et sécurité sur l'avenir. Les taux peuvent remonter et nous pourrions dans les années à venir ne pas pouvoir faire face aux échéances. Avec un taux fixe nous sécurisons notre gestion et celle de nos successeurs.

Anita Poupeau : La durée du prêt ainsi que les échéances ont été modifiées, pourquoi ?

Jean Luc Couillault : Le conseil municipal à l'unanimité a voulu réduire à 20 ans la durée de l'emprunt faisant ainsi 100 000 € d'économie d'intérêts sur la durée du prêt, ce qui est très important et évite de faire supporter à nos successeurs et à la population ces intérêts qui coûtent et n'apportent rien. Les échéances sont constantes. Le seul inconvénient est que les échéances des premières années seront plus élevées.

Au cours de la discussion du Conseil municipal, j'ai effectué une suspension de séance pour permettre au public de s'exprimer sur ce sujet important et, à l'unanimité des présents les modifications proposées ont été approuvées.

Ecole maternelle : une 4^{ème} classe !



Mercredi 3 septembre, en début d'après-midi la bonne nouvelle tombait : une enseignante supplémentaire était affectée à l'école maternelle. Devant la montée des effectifs (31 élèves par classe), la municipalité, les enseignants et les parents d'élèves se sont tous mobilisés dès le mois de juin pour obtenir cette création. Tout avait été anticipé par la mairie en lien avec Cindy Pignoux, directrice de l'école (mise à disposition d'une ATSEM et réorganisation des locaux). Avec l'aide des agents municipaux les enseignants ont pu "installer" aussitôt cette nouvelle classe afin d'accueillir, dès le lendemain, les enfants dans de bonnes conditions (23 élèves par classe en moyenne).

Recensement, ce qu'il faut savoir



Le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Il fournira des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la commune : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Avant la collecte

La commune recrutera quatre agents recenseurs qui seront formés par l'Insee. Les agents effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte

Les agents munis d'une carte officielle se présentent chez les personnes à recenser pour distribuer les questionnaires, puis viennent les récupérer. Ils proposent de privilégier dans la mesure du possible, le recensement par internet. La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le maire signe le récapitulatif de l'enquête et envoie les questionnaires à la direction régionale de l'Insee. Au retour, ces questionnaires sont saisis directement sur le site de l'Insee, qui procède au traitement des données, vérifie et valide les résultats. Il communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

Vous êtes intéressés pour devenir agent recenseur ? Si vous êtes disponible entre le 5 janvier et le 20 février 2015, vous pouvez déposer votre candidature.

Continuons pour Avanton

Après la parution des 2 précédents bulletins, la majorité a accepté notre droit à l'information, soit 1/8 d'une page. Malgré notre silence de plusieurs mois, dû à un manque de communication entre l'équipe dirigeante et notre groupe, nous tenons par ces quelques mots à remercier les Avantonaises et les Avantonnais dont les suffrages s'étaient portés à 46.79% sur la liste "Continuons pour Avanton", et nous assurons chacune et chacun de notre engagement à continuer à défendre les intérêts de la commune.

Nina Barriquault, Jérôme Berthelot, Grégory Charrieau & Barbara Vacossin.

Charte des Élus d'Avanton, engagement et respect

Document promis par l'équipe municipale, la charte des Élus a vu le jour et est disponible et affichée en mairie. L'ensemble du conseil, sauf une personne, a approuvé cette charte, forte en engagements et respectueuse de valeurs humaines, de partage et d'abnégation.

Charte des élus

« Avanton... Notre village »

La Démocratie requiert que chaque citoyen puisse intervenir, s'il le souhaite, dans la vie de la Commune. Cette Démocratie est au service de l'intérêt général.

Les élus s'engagent individuellement à respecter la charte ci-après.

- 1 - L'Élu privilégie l'intérêt général dans l'ensemble de ses actes (décisions, actions, interventions, etc...)
- 2 - L'Élu participe aux réunions du conseil municipal et des commissions dans lesquelles il est inscrit
- 3 - L'Élu s'attache à la mise en œuvre des actions correspondant aux engagements pris. Ses décisions s'appuient sur des critères partagés.
- 4 - L'Élu contribue à l'information des citoyens sur les projets en cours et les actions menées dans un souci de solidarité avec le Conseil à l'égard des décisions prises par celui-ci.
- 5 - L'Élu veille à la confidentialité des informations privées qui pourraient être portées à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions.
- 6 - L'Élu travaille en coopération tout en respectant le champ de délégation de chacun. Il s'appuie sur le travail du service (administratif, scolaire, technique) relevant de son champ de compétence en veillant à ne pas s'immiscer dans leur fonctionnement interne.
- 7 - L'Élu intègre les principes de développement durable (les économies d'énergie, la prévention des ressources naturelles, la protection de la biodiversité...) dans toutes les orientations, décisions et actes relevant de son mandat.
- 8 - L'Élu s'interdit de tirer un avantage quelconque de sa situation d'Élu.
- 9 - L'Élu veille au respect des lois et des règles ainsi qu'à leur application impartiale. Il s'engage à ne pas accorder à des tiers (personnes physiques ou morales) des avantages particuliers.
- 10 - L'Élu veille dans tous ses actes à défendre le respect et la dignité de chaque individu et à lutter contre toutes formes de discrimination.
- 11 - Conscients des enjeux et des responsabilités qui sont les nôtres, chaque membre élu de l'équipe municipale s'engage à signer cette charte.

Noms et Signature des élus

Jean Luc COUILLAULT	Anita POUPEAU	Jacqueline SERRANO	Philippe GALLEY	Eric BOZIER
Gabriel FERER	Jean-François BOURSEBOIS	Christèle THEBAULT	Mounayma ABDI GOULED	
Sandra GUERRERO	Vincent DELAIGLE	Nicolas DELAFOND	Marina MAURY	Sébastien FERER
Noémie VALLET	Nina BARRIQUAULT	Barbara VACOSSIN	Grégory CHARRIEUAU	Jérôme BERTHELOT

Conseils jardin et gourmandise, de saison !

Proverbe : *A la sainte Catherine (25 novembre), tout bois prend racine*

C'est le moment de planter arbres et arbustes à racines nues. C'est aussi le temps de tailler et d'élaguer les arbres.

Les derniers bulbes de printemps doivent être plantés en novembre.

Conseil bio : Profitez des premiers feux de cheminée pour déposer les cendres au pied des arbres fruitiers. C'est un excellent coup de pouce (riche en potasse et oligo-éléments).



Merci à Stéphane Coirault pour ces conseils de saison ! Instructifs et gourmands!

Commission Jeunesse, retour sur le 12 septembre



Avec une quinzaine de participants, les résultats du concours photos « HAPPY AVANTON » étaient très attendus ! Par conséquent, la salle du conseil était presque étroite pour accueillir nos jeunes artistes en herbe ! Bravo à tous et particulièrement aux 5 photos primées qui rivalisaient de créativité et d'originalité. Anita POUPEAU, 1^{ère} adjointe a remis aux lauréats un diplôme et de chaleureuses félicitations.



Autre temps fort de cette soirée, l'élection du Conseil des Jeunes ! Composée de 12 jeunes de 10 à 16 ans, cette équipe aura pour ambition de porter la parole des jeunes au travers de tout projet : artistique, sportif, événementiel... Philippe GALLEY en Charge de la Jeunesse, nous en présentera les membres dans un prochain numéro.

Fruit du mois :

Le topinambour

Légume très riche en fibres, minéraux et vitamines. Utilisez le afin de re-visiter la purée ! 3/4 de topinambours pour 1/4 de pommes de terre



Recette :

Velouté de topinambours :

- 1 kg de topinambours
- 1 cube de bouillon de volaille
- crème liquide
- sel et poivre
- 8 asperges



Épluchez et coupez les topinambours en gros morceaux. Faites les cuire avec le bouillon de légumes dans une cocotte minute. Coupez les têtes d'asperge et plongez le reste dans la cocotte pendant 20-25 minutes.

Salez, poivrez et éventuellement ajoutez un peu de crème. Cuisez à la vapeur les têtes d'asperge et déposez les sur le velouté au moment de servir. Bon appétit !